



75CCG101 - Correction de l'exercice 18

EXERCICE 18

La société Albion, **société anonyme au capital de 900 000 €**, fabrique des sièges pour enfants. Vous disposez du tableau des centres d'analyse pour le mois de mai N.

Tableau de répartition des charges indirectes						
	Etudes	Planification	Achat	Production	Distribution	Administration
Totaux RP	45 000	15 000	80 000	200 000	55 000	72 000
Charges supplétives						100 %
Totaux après Ch. Su.						
Centre « études »		15 %	30 %	30 %	5 %	20 %
Centre « planification »			30 %	30 %	30 %	10 %

Les charges supplétives représentent la rémunération des capitaux propres au taux annuel de 8 %. Les unités d'œuvre des centres d'analyse sont les suivantes :

- **Centre achat : 1 kg de matières premières acheté ;**
- **Centre production : 1 produit fini fabriqué ;**
- **Centre distribution : 10 € de chiffre d'affaires HT.**

Au cours du mois de mai N, vous tirez les informations suivantes de la comptabilité analytique :

- **Achats de la période : 1800 kg de matières premières à 9 € le kg ;**
- **Production de la période : 28 500 produits entièrement terminés ;**
- **Ventes de la période : 29 300 produits à 19,50 € l'unité.**

On vous précise qu'il existe des charges non incorporables pour un montant de 2690 €. Ce sont des charges exceptionnelles enregistrées au mois de mai N.

Travail à faire :

- 1. Déterminez le montant des charges supplétives et indiquez leur signification.**

Les charges supplétives sont des charges qui ne sont pas enregistrées en comptabilité générale mais qui sont incorporées au calcul des coûts. Il s'agit de la rémunération des capitaux propres, car ces derniers participent au financement de l'activité. En effet, investis dans une autre entreprise, ils auraient été rémunérés.

La rémunération des capitaux propres pour le mois de mai N est la suivante :

$$900\,000 * 8\% * 1/12 = 6\,000 \text{ €}$$

- 2. Précisez pourquoi les charges exceptionnelles ont été exclues du calcul des coûts.**

Les charges exceptionnelles sont des charges non incorporables aux coûts de production. Leur prise en compte n'aurait pas été pertinente, vu leur caractère « exceptionnel ».



75CCG101 - Correction de l'exercice 18

3. Présentez le tableau de répartition des charges indirectes pour le mois de mai N.

Tableau de répartition des charges indirectes						
	Etudes	Planification	Achat	Production	Distribution	Administration
Totaux RP	45 000	15 000	80 000	200 000	55 000	72 000
Charges supplétives						6 000
Totaux après Ch. Su.	45 000	15 000	80 000	200 000	55 000	78 000
Centre « études »	-45 000	6 750	13 500	13 500	2 250	9 000
Centre « planification »		- 21 750	6 525	6 525	6 525	2 175
TOTAUX RS	0	0	100 025	220 025	63 775	89 175
Nature de l'UO			1 kg de MP acheté	1 produit fabriqué	10 € de CAHT	
Nombre d'UO			1 800	28 500	57 135 ⁽¹⁾	

(1) $29\,300 \times 19,5 = 571\,350 \text{ €}$ $571\,350/10 = 57\,135$ unités d'œuvre

Chiffre d'affaires = 29 300 produits à 19,50 € l'unité soit 571 350 €

4. Indiquez comment on répartit, en règle générale, le centre « administration » dans les coûts.

Les charges du centre « administration » sont des charges indirectes dont la répartition dans le calcul des coûts n'est pas facile en raison de la nature même de cette catégorie de charges.

En règle générale, la répartition s'opère au prorata du coût de production des produits finis vendus.

